

LE DEVOIR



ACTUALITÉS
 Burnt Church: le conflit du homard risque de dégénérer
 Page A 3

LE MONDE
 Israël assassine Abou Ali Moustapha, chef du FPLP
 Page A 5



VOL. XCI N° 193

LE MARDI 28 AOÛT 2001

87c + TAXES = 1\$

Transformation majeure du site de l'oratoire Saint-Joseph

Héritage Montréal critique sévèrement le projet

FRANÇOIS CARDINAL
 LE DEVOIR

Le site de l'oratoire Saint-Joseph pourrait bientôt être méconnaissable. Le plan de réaménagement des lieux déposé récemment à la Ville de Montréal, dont *Le Devoir* a obtenu copie, prévoit notamment la destruction de l'auberge située en aval de l'Oratoire, le déménagement de la chapelle du Frère André, l'édification de deux importants bâtiments sur son flanc ainsi que la construction d'un escalier mécanique et d'un funiculaire pour relier ces deux bâtiments. Coût: 40 millions, au bas mot.

Le réaménagement proposé par la Congrégation de Sainte-Croix a pour objectif l'amélioration de l'accueil des pèlerins et des visiteurs handicapés et âgés. Il est cependant à prévoir que la volonté des pères se heurtera à la sensibilité des organismes voués à la protection du patrimoine et du mont Royal. Déjà, Héritage Montréal s'élève contre le projet qu'il qualifie de «très inquiétant». Reste donc à voir si les plans recueilleront un avis favorable de la part de la Commission Jacques-Viger et du Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels.

Les documents déposés à la Ville de Montréal le 21 juin dernier, signés par l'architecte Jacques Reeves, sont très explicites quant aux travaux que l'on souhaite réaliser sur le site d'ici à 2004.

VOIR PAGE A 8: ORATOIRE

Catherine Martin, cinéaste



JACQUES GRENIER LE DEVOIR
 Catherine Martin, dans *Mariages*, en compétition au FFM, interroge l'univers feutré et étouffant des femmes québécoises d'hier.

Cris et chuchotements de Québécoises

ODILE TREMBLAY
 LE DEVOIR

Catherine Martin croit à l'héritage du passé, transmis par la longue chaîne des générations venues jusqu'à nous. Elle voit les Québécoises marquées par le destin de leurs aïeux, quoique l'ignorant trop souvent, comprenant parfois mal à quel point ces temps révolus vivent encore sourdement dans les esprits. Ce voile-là du legs, la cinéaste québécoise veut le soulever. Et elle l'a fait en laissant parler les signes, le surnaturel, les gestes du quotidien, le vent et la rivière dans un beau film mystérieux intitulé *Mariages* qu'elle livrait hier en compétition au FFM.

Cette cinéaste tout en finesse a toujours possédé un style. On lui devait des courts et moyens métrages poétiques, sensibles et personnels, remarqués et primés ainsi qu'un passionnant documentaire: *Les Dames du 9* sur les serveuses qui travaillaient au fameux restaurant en haut de chez Eaton.

Passer au long métrage de fiction constitua pour elle une longue aventure semée d'embûches. La cinéaste a patiemment attendu son heure à coups de projets proposés, rejetés, de délais. Puis enfin, un jour, vint le feu vert pour *Mariages*. Et d'évoquer le projet de sobriété, de dévouement, de plans longs que fut dès le départ *Mariages*.

Depuis longtemps, Catherine Martin brûlait de se lancer dans une production d'époque. Pari difficile pour un premier long métrage, car l'action allait se situer au XIX^e siècle, ce qui implique force décors, costumes, reconstitutions. Le tout avec un maigre budget de 1,7 million. La réalisatrice possédait d'avance sa vision, une volonté de mêler une esthétique très picturale, une musique à la fois traditionnelle et contemporaine au climat des films scandinaves. «*Les Québécoises sont des Nordiques et les films de Bergman entre autres ont des répercussions en nous. Même si on ne vivait pas ici ce protestantisme rigoriste, des parallèles se créent. Mon film les reconnaît.*»

VOIR PAGE A 8: QUÉBÉCOISES

Ottawa bloque un projet d'Hydro

Le barrage de la Toulnostouc n'est pas à la hauteur des normes nord-américaines

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
 LE DEVOIR

Le ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO) Lrefuse depuis plusieurs mois d'autoriser la construction d'une centrale de 526 MW sur la rivière Toulnostouc, entre Manic-3 et le réservoir Sainte-Anne, parce qu'Hydro-Québec n'accepte pas d'y maintenir un débit d'eau suffisant pour assurer la survie des espèces aquatiques.

C'est ce que révèle l'essentiel de la correspondance entre Hydro-Québec et le ministère fédéral, obtenue en vertu de la Loi d'accès à l'information par le mouvement Au Courant. Pêches et Océans doit autoriser la construction des ouvrages qui obstruent le passage des poissons dans les cours d'eau. Depuis plus de 20 ans, sa politique consiste à n'autoriser aucun ouvrage qui aurait pour effet de provoquer une perte nette d'habitats aquatiques et une baisse de la productivité des cheptels placés sous sa responsabilité.

Le refus d'Hydro-Québec de respecter les exigences du ministère fédéral obligerait à retarder le lancement de ce projet d'un an si les autorisations étaient accordées cet automne, affirmait Robert Abdallah, directeur principal Projets et construction, dans une lettre du 14 mai dernier adressée au MPO. Hydro mobilise depuis deux mois le lobby des constructeurs de barrage pour forcer la main d'Ottawa dans ce dossier.

Le projet a pourtant été approuvé par Québec, l'unique bailleur de fonds d'Hydro, le 27 juin, trois semaines après la divulgation du rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Les commissaires donnaient le feu vert au projet mais, en ce qui a trait au «débit réservé», c'est-à-dire le débit minimal maintenu dans ce cours d'eau, ils proposaient d'y maintenir un minimum de 20 mètres cubes/seconde (m³/s) d'eau, soit environ 10 % de son débit moyen annuel.

Jusqu'en juillet, la société d'État a néanmoins demandé aux autorités fédérales de l'autoriser à ne rejeter que trois m³/s, soit 1,4 % du débit qu'elle entend soustraire à la Toulnostouc sur 13,5 km pour dériver le reste, soit 209 m³/s, vers ses turbines.

Le 5 juillet, Hydro-Québec assouplissait sa position et proposait au MPO le débit que Québec venait d'approuver par décret. Ce dernier autorise Hydro à

VOIR PAGE A 8: HYDRO

Le Collège des médecins abandonnera les normes québécoises

C'est le Collège royal qui se chargera progressivement des examens d'entrée

ROBERT DUTRISAC
 DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À compter de l'an prochain, le Collège des médecins du Québec éliminera graduellement ses examens distincts pour les fondre avec ceux du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, basé à Ottawa.

C'est ce qu'a révélé au *Devoir* le président du Collège des médecins du Québec, le Dr Yves Lamontagne. Pour des raisons pratiques, le Collège des médecins du Québec cherche à abandonner les normes québécoises en matière d'examen d'entrée dans la profession médicale pour adopter les normes pancanadiennes. «*Si on avait tous les mêmes normes pour les examens au Canada, on favoriserait la mobilité. Le médecin du Québec qui veut aller travailler en Ontario et celui de l'Ontario qui veut travailler au Québec n'auraient pas de problèmes*», a fait valoir le Dr Lamontagne.

À l'heure actuelle, le Québec est la seule province à imposer un examen distinct avant d'autoriser les futurs médecins spécialistes à exercer sur son territoire. Dans toutes les autres provinces, pour pouvoir exercer pleinement leur profession, les médecins spécialistes n'ont qu'à passer l'examen du Collège royal et, en même temps, la licence du Conseil médical du Canada, que l'on désigne dans le milieu, même au Québec, sous l'acronyme anglais LMCC (Licence of the Medical Council of Canada). Dans les faits, la presque totalité des médecins spécialistes au Québec ont choisi de

VOIR PAGE A 8: COLLÈGE

Louis Muhlstock, 1904-2001

Le peintre de la vie moderne

Une des figures essentielles de l'histoire de l'art québécois, Louis Muhlstock, a disparu dimanche à Montréal. Il avait été hospitalisé en juin dernier. Né en Galicie en 1904, Muhlstock immigré au Canada en 1911. Depuis 1928, où il se consacre à titre professionnel à la peinture, Muhlstock, au jour le jour, n'avait jamais cessé de peindre.

BERNARD LAMARCHE
 LE DEVOIR

Muhlstock est un des peintres qui ont permis à la peinture, entrant dans la modernité dans les années trente, de se départir des sujets liés au terroir pour s'engager dans la voie de la représentation de la ville et de la vie urbaine. La vie de quartier, l'architecture, le monde des travailleurs et des chômeurs l'ont notamment intéressé. Une des premières tentatives pour faire redécouvrir ce pan de l'histoire de l'art avait été menée par l'historienne de l'art Esther Trépanier, avec l'importante exposition *Peintres juifs et modernité, Montréal 1930-1945*, qui comprenait, au Centre Saïde Bronfman en 1987, une quinzaine d'œuvres du peintre. On l'avait redécouvert au Musée du Québec, en 1995, avec la rétrospective *Louis Muhlstock*.

Arrivé à Montréal, Muhlstock avait entrepris des études en 1918, à l'École Nationale, avec les peintres Edmond Dyonnet et Joseph St-Jacques. De 1920 à 1928, il suit les cours du soir de la Art Association of Montréal, sous la direction de William Brynner. Il part en 1928 pour Paris, où il prend des cours à l'atelier de Louis-François Biloul. Il revient à Montréal en 1931, aux prises avec la crise économique.

Comme d'autres peintres de la modernité naissante, Muhlstock peint la sévérité de la vie moderne. Gens malades, utilisateurs de soupes populaires et sans-abri comptent parmi ses sujets. En 1935, Muhlstock expose une série d'études et de dessins à la Art Association. Cette première exposition lui vaut une critique élogieuse de Saint-Denis Garneau. Il participe, en 1939, à la fondation de la Contemporary Art Society (CAS), le projet de John Lyman consacré à l'art moderne, prônant une esthétique dépassant le régionalisme. L'importance du groupe dans



Louis Muhlstock



MUSÉE DU QUÉBEC
 Louis Muhlstock était sensible à une foule de sujets, dont la situation difficile des chômeurs en temps de crise. Dès la fin des années trente, il s'était aussi fait le chroniqueur en peinture des quartiers de Montréal. Ici, *Jour de pluie*, une huile de 1937.

l'accession de l'art québécois à une production d'avant-garde n'est pas à négliger. Paul-Émile Borduas qui y officia comme vice-président dès la fondation tout comme en 1948 à la disso-

lution du groupe, et Alfred Pellan, autre figure de proue de la modernité, ont été membres de la CAS.

VOIR PAGE A 8: MUHLSTOCK

INDEX

7	7831300065	8	
Annonces.....	B 5	Idées.....	A 7
Avis publics ..	B 4	Monde.....	A 5
Bourse.....	B 2	Mots croisés ..	B 5
Culture.....	B 8	Météo.....	B 5
Économie.....	B 1	Sports.....	B 6
Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 7

• LES ACTUALITÉS •

Une nouvelle batterie

PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Hydro-Québec fabriquera à compter de l'an prochain une batterie ultra-performante, capable de faire rouler une automobile ou de chauffer une maison.

Hydro-Québec s'est associée au géant américain Kerr-McGee pour les fabriquer et les mettre en marché au Canada et aux États-Unis. La première usine sera située à Boucherville et sa production devrait débuter en 2002.

La société d'État négocie simultanément avec des partenaires français et japonais pour faire de même sur les marchés européen et asiatique, a indiqué le président de la société d'État, André Caillé, à Westbrook, au Connecticut, hier.

« Ces batteries sont, en terme d'innovation, aussi importantes que les lignes de transport 735 Kw. Hydro-Québec n'est pas qu'un fournisseur ou un transporteur d'électricité, elle est maintenant aussi présente dans le stockage », a insisté M. Caillé, qui participait à la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada.

Hydro veut vendre 300 mégawatts de plus aux Américains

Une ligne de transport de 120 millions US sera construite

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Profitant de l'engorgement du réseau de la Nouvelle-Angleterre, Hydro-Québec construira l'an prochain une ligne de transport d'électricité de 120 millions US entre le Connecticut et Long Island, en banlieue de New York.

La société d'État prévoit ainsi augmenter ses ventes d'électricité d'au moins 300 mégawatts, « vendus d'avance pour 20 ans », à compter de l'an prochain, a indiqué le président d'Hydro-Québec, André Caillé, à Westbrook, au Connecticut, hier.

M. Caillé accompagne là-bas le premier ministre Bernard Landry qui participe à la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada.

La conférence a presque essentiellement porté sur

l'énergie, hier matin. La Nouvelle-Angleterre est confrontée à un réseau de transport déficient qui restreint les échanges d'électricité. Par exemple, durant la récente vague de chaleur, le Maine ne pouvait pas acheminer tous ses surplus d'électricité à Boston.

« Un jour ou l'autre, il faudra régler ce problème », a lancé Mike Morris, le porte-parole de la New Eastern Utility.

L'étranglement du réseau américain est aussi criant dans la région de New York. André Caillé estime que cela maintient des prix élevés et permet des investissements rentables. « C'est le cas dans l'ensemble de la région, dit-il, il y a des goulets d'étranglement et cela amène une limitation des capacités de transport. Ça réduit l'offre, on ne peut offrir autant d'électricité qu'on voudrait. Ça réduit la concurrence et ça peut faire augmenter les prix. »

C'est dans ce contexte, que TransÉnergie US, la filiale américaine d'Hydro-Québec, s'est associée à United

Illuminated pour construire une ligne sous-marine de 42 kilomètres, d'une capacité de 300 mégawatts, entre le Connecticut et Long Island. Elle sera opérationnelle en 2002, si l'Agence environnementale du Connecticut l'autorise comme prévu d'ici à la fin de l'année. Elle transporterait l'électricité provenant soit du Québec ou de ses fournisseurs habituels: l'État de New York, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick.

M. Caillé estime que ses hôtes américains devraient apprécier la présence d'Hydro-Québec en Nouvelle-Angleterre. « Quand nous sommes dans un marché, les prix sont plus bas et généralement stables », a-t-il insisté.

Alors qu'il en coûte environ 150 \$ par mois pour alimenter un bungalow conventionnel au Québec, la facture est cinq fois plus élevée à Long Island. C'est en général 450 \$ par mois en Nouvelle-Angleterre, et de 1000 à 1500 \$ par mois à New York et en Californie.

Bois d'œuvre

Offensive du Québec et des Maritimes

PRESSE CANADIENNE

Westbrook, Connecticut — Le différend canado-américain sur le bois d'œuvre « torpille » l'esprit de l'accord de libre-échange et doit être résolu une fois pour toutes.

C'est ce qu'ont plaidé les premiers ministres du Québec et des Maritimes auprès de l'ambassadeur des États-Unis au Canada, Paul Cellucci, à Westbrook, au Connecticut, hier.

Le dossier du bois d'œuvre a plané toute la journée sur la Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'est du Canada. Ces derniers, poussés par Bernard Landry et Bernard Lord, n'ont pas raté l'occasion d'aborder la question avec M. Cellucci, gouverneur du Massachusetts, devenu depuis peu l'homme de confiance du président George W. Bush à Ottawa.

Après avoir débattu d'énergie et d'environnement, ils l'ont pris à part pour parler de bois. Mais en privé.

Selon M. Landry, les Américains préféreraient que ce litige soit réglé par le groupe de travail mis sur pied par les États-Unis et le Canada plutôt que devant l'Organisation mondiale du commerce.

Les gouverneurs et les premiers ministres plaident chaleureusement pour une plus grande fluidité des échanges commerciaux, mais le litige sur le bois d'œuvre prend l'allure d'un os dans la moulINETTE. Il est désolant, estime M. Landry, que cet irritant réapparaisse à tous les cinq ans.

« Ça torpille l'image de notre traité de libre-échange, ça en torpille la mentalité, il y a un aspect un peu mesquin là-dedans qui ne convient pas à des partenaires commerciaux engagés dans la libéralisation du commerce », a-t-il déclaré, en point de presse, à Westbrook.

« Le secteur forestier est très important pour le Nouveau-Brunswick et les provinces atlantiques. On ne veut pas de tarifs douaniers sur le bois et on veut une solution à long terme », a renchéri le premier ministre Lord.

Le Québec courtise New-York

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

Malgré des exportations québécoises annuelles atteignant quelque 12 milliards de dollars, le marché de l'État de New-York offre encore un potentiel quasi inexploité pour les entreprises québécoises.

C'est ce qu'avancait hier la vice-première ministre Pauline Marois, au cours d'une conférence de presse lançant le volet économique, technologique, scientifique et éducatif, de la Saison du Québec à New-York. Selon les chiffres avancés par le gouvernement du Québec, l'État de New-York absorberait à lui seul 15 % de tous les produits québécois vendus dans le monde, soit presque le double des exportations québécoises vers l'Europe de l'Ouest. Et ces exportations auraient connu une croissance de 21 % en 2000. Même si l'économie américaine a connu récemment quelques fléchissements, a relevé Mme Marois, il apparaît toujours pertinent de consolider les liens commerciaux entre le Québec et son partenaire américain.

Le volet affaires de la Saison du Québec à New-York s'ajoute donc à l'important volet culturel qui mettra en scène de nombreuses troupes de théâtre et de danse, dont celles de Robert Lepage, de Marie Chouinard, ou de Ginette Laurin, des créateurs en arts visuels, des écrivains et des musiciens québécois, invités à se produire dans la grosse pomme, jusqu'au 7 octobre prochain.

La série d'événements compte donc des volets culturels, économiques, scientifiques et technologiques. En tout, le gouvernement du Québec y consacre un budget de 10 500 000 \$, auxquels s'ajoutent les investissements consentis par les entreprises privées. Le volet « affaires » de l'événement monopolise quant à lui quelque 1 200 000 \$. Et c'est une délégation de 400 entreprises y présenteront une vitrine québécoise, et participe-



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Les ministres Gilles Baril et Pauline Marois jugent que les Québécois ont à peine effleuré le potentiel d'affaires qu'offre l'État de New-York.

ront à une série d'activités et de rencontres promotionnelles.

Les entreprises représentées ont été choisies par un comité de sélection selon leur potentiel, a expliqué le ministre de l'Industrie et du Commerce, Gilles Baril. Elles relèvent entre autres des secteurs des technologies de l'information, des sciences de la vie, de la mode, du graphisme, de l'édition et de la publicité, de la biotechnologie, du capital de risque, des meubles, des biens de consommation, et du commerce de détail et de gros.

Les projets mis en avant dans le volet affaires de cette saison se divisent en différentes activités: promotion des

exportations, recherche de capitaux de risque, vitrine pour les technologies, et maillages d'entreprises.

Un forum des affaires, qui se tiendra à l'Empire State Plaza Convention center d'Albany, devrait aussi consacrer un engagement mutuel de l'université Laval et de celle d'Albany, à mettre sur pied des programmes d'études en haute technologie. On devrait aussi discuter de développement d'entreprises et de communications entre les deux régions, signer un accord Québec-New-York, établissant un cadre de partenariat entre les deux lieux, qui font d'ailleurs des affaires ensemble depuis au moins 300 ans.

La belle excuse de Bernard Landry

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Connecticut — Bernard Landry a fait rire les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre à son arrivée à Westbrook, au Connecticut, hier.

M. Landry est arrivé en retard de quelques minutes à la conférence annuelle des premiers ministres de l'Est du Canada et des gouverneurs de l'Est américain.

Penaud, il s'en est excusé à ses hôtes en disant, à la blague, qu'il avait été retenu par Sophia Loren!

« Je suis en retard, veuillez m'en excuser. Je suis allé au cinéma, dimanche soir, avec Sophia Loren. Et nous avons eu ensuite un long et fascinant dîner », a expliqué le premier ministre québécois, en provoquant le fou rire général.

« Je suis désolé mais pas totalement malheureux », a-t-il ajouté, visiblement ragaillardé par sa soirée avec la pétulante actrice italienne.

M. Landry est allé au Festival des films du monde à Montréal, dimanche soir. Il a assisté à la présentation du film *Francesca e Nunziata*, dans lequel Mme Loren tient un rôle. Après le film, le festival avait organisé un souper au restaurant Milos de la rue du Parc. Bernard Landry en a profité pour parler durant des heures avec la belle Italienne de 67 ans.

Mais ce n'est pas la nuit écourtée qui a provoqué le retard de Bernard Landry. Le premier ministre a dû quitter le Challenger du gouvernement au service ambulancier. Il a donc dû quitter Montréal dans un avion à hélices ordinaire, et donc moins rapide. De là son retard.

EN BREF

Grève surprise!

(PC) — Impatients de voir avancer les négociations menant à un nouveau contrat de travail, les fonctionnaires fédéraux ont pris par surprise leur employeur, hier, effectuant des grèves stratégiques d'un bout à l'autre du pays. Des syndiqués de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC) travaillant dans des centres d'appel de Ressources humaines Canada et de Santé et bien-être social, ont dressé des piquets de grève devant leurs bureaux. Les employés syndiqués des postes-frontières, des ponts de responsabilité fédérale, et des bateaux de la Garde côtière ont emboîté le pas. À Montréal, des grévistes sont allés jusqu'à se frayer un chemin à l'intérieur d'un édifice fédéral de la rue Peel, là où des chèques d'assurance-emploi sont émis. Bien qu'expulsés par la police, les syndiqués ont réussi à gonfler leurs rangs lorsque des collègues les ont suivis jusque sur les piquets de grève. Les négociations entre le Conseil du Trésor et l'AFPC ont repris la semaine dernière et se poursuivent toujours. De part et d'autre, on respecte la consigne du silence entourant les enjeux de la négociation. Les fonctionnaires doivent débrayer de nouveau demain, la dernière des trois journées de grève annoncée. L'AFPC profitera de cette journée

pour faire un bilan de ses actions et décider des prochaines étapes. D'ici là, d'autres moyens de pression pourraient être mis de l'avant.

Un appel au fédéral

(Le Devoir) — Le fédéral doit stopper les fusions forcées du Québec en exerçant son pouvoir de désaveu. C'est ce qu'ont demandé hier environ deux cents personnes, principalement des résidents de la ville de Baie d'Urfé et des membres du parti Égalité, réunies au club de curling de Baie d'Urfé. « Nous sommes contre toutes les fusions forcées et nous demandons au fédéral d'appliquer immédiatement son droit de veto et de faire invalider la loi 170, ce qu'il a le droit de faire lorsqu'il s'agit de lois appliquées de façon antidémocratique », a déclaré le président du parti Égalité, Keith Andersen. À l'instar de Côte-Saint-Luc, M. Andersen souhaite que le conseil de ville de Baie d'Urfé fasse passer une résolution en ce sens. Selon lui, le ralliement d'hier soir pourrait se répéter dans d'autres villes. Par ailleurs, des cartes postales ont été distribuées à tous les résidents de la ville afin qu'ils puissent envoyer un « message clair » à Jean Chrétien.

Des couples américains infertiles recrutent des mères porteuses au Canada

La faiblesse du dollar et le régime de soins de santé en font une destination de choix

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

Considéré comme l'un des pays les plus permissifs en matière de mères porteuses, le Canada serait aujourd'hui la destination privilégiée de couples américains infertiles. La faiblesse du dollar et le régime de soins de santé seraient deux autres facteurs militants en faveur du choix de mères porteuses canadiennes.

C'est en consultant des petites annonces diffusées sur Internet que les Américains recrutent des mères porteuses canadiennes qui offrent des prix plus avantageux que leurs homologues américaines, révélait hier le *Globe and Mail*. L'une d'entre elles, domiciliée en Saskatchewan, proposerait ses services pour 18 000 \$ canadiens, précisant que le client devra ajouter 3000 \$ si une césarienne est nécessaire, 1000 \$ s'il s'agit de ju-

meaux et 200 \$ par mois pour que la mère s'alimente avec des produits biologiques. Aux États-Unis, les couples infertiles doivent déboursier entre 37 000 \$ et 55 000 \$ américains quand ils font appel à une mère porteuse.

Il suffirait de détenir un certificat de naissance portant le nom d'une des personnes à qui l'enfant est destiné pour traverser la frontière. Les experts consultés estiment qu'il y aurait entre 50 et 60 mères porteuses au Canada.

Pour Louise Vandelac, le concept est inacceptable et la réglementation qui promet de faire adopter Allan Rock n'a rien pour la rassurer. L'avant-projet de loi qu'il a présenté au mois de mai le ministre fédéral de la Santé au comité permanent de la santé réglementera l'assistance à la procréation ainsi que la recherche dans ce domaine. Il interdira la rétribution des mères porteuses, celle des intermédiaires et toute publicité pour

cette rétribution. C'est donc dire que l'activité demeurera légale. Seul le montant équivalent aux dépenses associées à la grossesse pourra être versé à la mère porteuse.

« C'est à se demander quelle conception on a de la maternité et de la mise au monde des enfants quand le seul problème qu'on reconnaît en tant que gouvernement est celui d'être payé et non et pas celui de considérer un enfant comme une marchandise ou de programmer sa conception comme un objet d'échange », dénonce Mme Vandelac. « C'est ça qui est extrêmement sérieux. » Cette réglementation n'empêchera pas le Canada de figurer parmi les pays les plus laxistes en matière de technologie de reproduction.

Le projet de loi pourrait être déposé l'an prochain et il faudra par la suite préciser la définition des coûts associés à la grossesse. Toute infraction sera passible de dix ans de prison et d'amendes pou-

vant atteindre 500 000 \$. L'idée, indique Catherine Lappe, du cabinet du ministre, c'est d'éliminer le caractère commercial de la maternité de substitution et de décourager les intermédiaires.

Quelques candidates québécoises s'affichent aussi sur Internet pour offrir leurs services. Sur un site consacré aux mères porteuses, elles justifient ce geste par la volonté d'aider des couples infertiles sans toutefois mentionner la rétribution réclamée. Mais pour Mme Vandelac, l'enjeu financier est indéfinissable et l'enfant demeure une marchandise dans un échange qu'il faut condamner « et ça aurait dû être fait depuis bien longtemps ».

Une opinion partagée par la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada qui estime que cette pratique engendre des risques potentiels pour la mère, tant physiques que moraux, et mène à l'exploitation des femmes, particulièrement les plus démunies.

C a h i e r s p é c i a l

QUÉBEC ! NEW YORK

Publie le
8
septembre 2001Tombée publicitaire
le 24 août 2001

LE DEVOIR